

Saint-Sernin : mais cette affaire demandant trop de discussions, fut remise après le concile (1).

N° 1571.

CONCILE DE REIMS.

(REMENSE.)

[Le 20 octobre de l'an 1119.] — A ce concile se trouvèrent quinze archevêques et plus de deux cents évêques, avec un grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques constitués en dignité. Entre les archevêques on nomme (2) Raoul le Vert, archevêque de Reims, Léotheric de Bourges, Hubaut de Lyon, Geoffroi de Rouen, Turstain d'York, Daimbert de Sens, Gillebert de Tours et Baudri de Dol.

Le pape fit l'ouverture du concile qui se tint dans la cathédrale. On plaça les sièges des prélats devant le crucifix, et on éleva un trône fort haut pour le pape devant la porte de l'église : après qu'il eut célébré la messe, il alla s'y placer. Au premier rang, vis-à-vis du pape, était Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie, Jean de Crème et Hatton de Viviers. Car, comme ils étaient fort habiles, ils furent choisis pour discuter les affaires qui seraient proposées, et rendre les réponses convenables. Le diacre Chrysogon, revêtu de la dalmatique, était debout à côté du pape, tenant en main le livre des canons pour lire ceux dont on aurait besoin. Six autres ministres en tuniques et en dalmatiques entouraient le trône du pape, et ils étaient chargés de faire faire silence.

Tout le monde ayant pris sa place, on récita les litanies ; et, après les autres prières usitées pour l'ouverture des conciles, le pape fit en latin un discours fort éloquent sur les tempêtes dont le vaisseau de l'Église était battu, et que le Seigneur qui commande aux vents et à la mer, appaise quand il le juge à propos. Ensuite Conon parla avec beaucoup de force sur les devoirs des premiers pasteurs.

Le pape reprit ensuite la parole et dit : « Seigneurs, pères et frères, « voici le sujet pour lequel nous vous avons appelés de si loin. Vous « savez combien de temps l'Église a combattu contre les hérésies, et « comment Simon le Magicien, chassé de l'Église, a péri par le juge- « ment de l'Esprit-Saint et le ministère de saint Pierre, à qui le Sei- « gneur a dit : *J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre foi ne dé- « faille point : quand vous serez converti, confirmez vos frères* (3).

(1) Le P. Labbe, *Sacros. concil.*, tom. X, pag. 861. — Le P. Longueval, *Histoire de l'Église Gallicane*, liv. XXII.

(2) Orderic Vital, *Hist. eccles.*, pag. 856.

(3) *Saint Luc*, chap. XI, v. 22.

« Le même saint n'a pas cessé jusqu'à nos jours, par ceux qui tien- « nent sa place, d'extirper de l'Église les sectateurs de Simon le Ma- « gicien ; et moi qui suis son vicaire, quoique indigne, je désire « ardemment de chasser de l'Église l'hérésie de Simon, qui a été re- « nouvelée par les investitures. C'est pourquoi, pour vous instruire de « l'état où en est cette affaire, écoutez le rapport de nos frères qui ont « porté des paroles de paix au roi de Germanie, et donnez-nous con- « seil sur ce que nous devons faire, puisque la cause est commune. » L'évêque d'Ostie, qui avait été envoyé à l'empereur, fit en latin le rapport de ce qui s'était fait, et quand il eut cessé, l'évêque de Châlons, en faveur des laïques, fit le même rapport en français. On proposa ensuite plusieurs articles dont la décision fut remise à la fin du concile.

Le roi de France s'était rendu à Reims. Il entra au concile avec les principaux seigneurs français ; et, étant monté au trône du pape, il fit un discours fort éloquent, et qu'il prononça avec grâce, contre le roi d'Angleterre. « Je viens, dit-il, à cette sainte assemblée avec mes « barons pour vous demander conseil, seigneur pape, et vous, mes- « sieurs (1) : écoutez-moi, je vous prie. Le roi d'Angleterre, qui a été « fort longtemps mon allié, a fait et à moi et à mes sujets plusieurs « injures. Il s'est emparé par force de la Normandie qui est de mon « royaume, et il a traité le duc Robert contre toute justice et d'une « manière qui fait horreur. Car, quoique Robert fût mon vassal, son « frère et son seigneur, il lui a fait toutes sortes d'outrages, l'a fait « enfin prisonnier et le retient depuis longtemps dans les fers. Voici « avec moi le prince Guillaume, qu'il a dépouillé du duché de Robert « son père. Je l'ai souvent requis, par le ministère des évêques et « des magistrats, de me remettre le duc qu'il tenait prisonnier ; mais « je n'ai pu rien obtenir. Au contraire, il a fait prisonnier le comte de « Bellême, mon ambassadeur à sa cour, et il le retient encore dans un « noir cachot.

« Le comte Thibault, mon vassal, par la suggestion du même roi « d'Angleterre, son oncle, s'est méchamment révolté contre moi ; et, « soutenu par les armes de ce prince, il a osé me faire une guerre « atroce. Il a fait prisonnier et tient encore dans les fers Guillaume, « comte de Nevers, que vous connaissez pour un seigneur d'une sin-

(1) Il y a dans le texte d'Orderic Vital : *Domine papa, et vos seniores*, ce qui montre que la dénomination de *dominus* donnée au pape signifie plus que celle de *seniores* donnée aux cardinaux et aux évêques.

« gulière probité et d'une rare piété, lorsqu'il revenait d'assiéger le
« château d'un brigand excommunié, qui avait fait de cette place une
« caverne de voleurs et une antre du diable. Je parle de Thomas de
« Marle, que les prélats m'ont ordonné d'assiéger, comme un ennemi
« public et comme le brigand de toute la province. C'est au retour de
« cette expédition que Guillaume a été fait prisonnier par Thibault,
« qui n'a jamais voulu lui rendre la liberté, quoique plusieurs seigneurs
« l'en aient requis de ma part, et que son comté ait été anathématisé
« par les évêques. »

Tous les Français qui étaient présents applaudirent à la harangue du roi et à la justice de ses plaintes. Alors Geoffroi, archevêque de Rouen, se leva avec les évêques et les abbés de Normandie, et tâcha de justifier la conduite du roi d'Angleterre son maître. Mais il se fit un grand murmure qui l'obligea de se taire.

Hildegarde, comtesse de Poitiers, entra avec toutes les dames de sa suite, et s'attira toute l'attention du concile. Elle se plaignit de ce qu'elle avait été répudiée par le comte Guillaume, son mari, qui avait épousé Maubergeon, la femme ou, selon quelques auteurs, la fille du vicomte de Châtellerauld. Le pape demanda si le comte de Poitiers s'était rendu au concile, selon ses ordres. Guillaume, évêque de Saintes, se leva avec plusieurs évêques et abbés d'Aquitaine, et ils tâchèrent d'excuser le comte, en assurant qu'il s'était mis en chemin pour se rendre au concile, mais qu'une maladie l'avait obligé de s'arrêter. Le pape reçut cette excuse et marqua un terme au comte pour venir à Rome se justifier et reprendre sa femme légitime, sous peine d'anathème.

Audin, le Barbu, évêque d'Évreux, se plaignit d'Amauri de Montfort, disant que ce seigneur l'avait honteusement chassé de son siège et avait brûlé l'évêché. Un chapelain d'Amauri se leva et démentit l'évêque devant toute l'assemblée. « Ce n'est pas Amauri, dit-il, c'est
« votre méchanceté qui est la cause de votre expulsion et de l'incendie
« de l'évêché; car votre malice ayant engagé le roi d'Angleterre à
« dépouiller Amauri du comté d'Évreux, il a recouvré sa dignité par
« sa valeur et par la force des armes. Le roi d'Angleterre étant venu
« ensuite assiéger la ville, c'est par votre ordre qu'il y a mis le feu,
« lequel a brûlé les églises et l'évêché. Que le saint concile juge lequel
« d'Audin ou d'Amauri est coupable de l'incendie des églises. »
Les Français prenant la défense d'Amauri contre les Normands, la contestation s'échauffa. Mais le pape imposa silence, et après avoir exhorté tous les fidèles à la paix, il déclara qu'il voulait se trouver

au rendez-vous, pour conférer avec l'empereur, ainsi qu'on en était convenu : qu'il mènerait avec lui les archevêques de Reims et de Rouen, avec quelques autres prélats; mais qu'il défendait aux autres évêques et abbés de sortir de Reims avant son retour.

Il ordonna pendant son absence qu'on fit des prières pour la réussite de la grande affaire qu'il allait traiter, et que, nommément le jour marqué pour la conférence, les Pères du concile allassent en procession pieds nus, depuis la cathédrale jusqu'à l'église de Saint-Remi. C'est ce qui se passa à ce concile le lundi et le mardi.

Le mercredi, le pape partit pour conférer avec l'empereur. Il arriva le jeudi au soir à Mouson fort fatigué. Le vendredi, il fit assembler dans sa chambre les prélats qui l'accompagnaient, et leur fit lire la promesse de l'empereur et la sienne. Ils firent quelques remarques sur certains termes dont l'empereur pourrait abuser, s'il n'agissait pas avec sincérité; et l'on prit des précautions contre les abus qu'on pourrait en faire. Après quoi le pape envoya au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean, l'évêque de Viviers, l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny. Ils présentèrent à ce prince les écrits dont ils étaient convenus avec lui.

L'empereur en ayant entendu la lecture, dit qu'il n'avait rien promis de tout cela; mais l'évêque de Châlons, animé du zèle de Dieu et armé du glaive de la parole, dit : « Seigneur, si vous voulez désavouer cet écrit que nous tenons en main, je suis prêt de jurer sur
« les reliques des saints ou sur l'Évangile que vous êtes tombé d'accord avec moi de ces articles. » L'empereur, convaincu par le témoignage de tous ceux qui étaient présents, fut contraint d'avouer ce qu'il avait nié; mais il se plaignit de ce qu'on l'avait engagé à promettre ce qu'il ne pouvait tenir, sans donner atteinte aux droits de sa couronne. L'évêque lui répartit : « Prince, vous nous trouverez fidèles
« en toutes nos promesses. Car le pape ne prétend pas diminuer les
« droits de votre couronne, ainsi que des esprits brouillons tâchent
« de vous le persuader. Au contraire, il déclare à tous vos sujets
« qu'ils doivent vous obéir pour le service de la guerre et pour tous
« les autres services qu'ils ont rendus et à vous et à vos prédécesseurs.
« Si vous cessez de vendre les évêchés, ce n'est pas là ce qui diminuera notre puissance, c'est plutôt ce qui servira à l'augmenter. »

L'empereur demanda un délai jusqu'au lendemain matin, disant qu'il voulait en conférer pendant la nuit avec son conseil. Après quoi les gens de l'empereur parlèrent aux envoyés du pape touchant la manière dont leur maître serait réconcilié avec l'Église, et ils deman-

dèrent si on l'obligerait, comme il se pratiquait communément, de venir nu-pieds recevoir l'absolution. Les envoyés répondirent qu'ils tâcheraient d'engager le pape à absoudre l'empereur en particulier et sans qu'il eût les pieds nus.

Le pape, ayant appris ces tergiversations, désespéra de la paix de l'Église et voulait partir sur-le-champ pour retourner à Reims. Mais, afin d'ôter tout prétexte à l'empereur, il attendit encore, et lui renvoya le samedi matin l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny pour savoir ce qu'il avait déterminé. L'empereur entra en colère et demanda du temps jusqu'à ce qu'il eût tenu une assemblée générale de la nation. Le pape partit sur-le-champ de Mouson et se retira dans un château du comte de Troyes. L'empereur l'envoya prier d'attendre jusqu'au lundi. Le pape répondit : « J'ai fait pour l'empereur ce que je ne sache pas qu'aucun de mes prédécesseurs ait jamais fait. J'ai quitté un concile général pour traiter avec lui : je ne l'attendrai plus ; il faut que je retourne à mes frères. Si Dieu veut nous accorder la paix, je serai toujours prêt à recevoir ce prince, soit dans le concile, soit après le concile. »

Le pape partit le dimanche avant le jour, et fit tant de diligence, qu'il arriva à Reims, après avoir fait vingt lieues, assez à temps pour célébrer la messe, où il sacra Frédéric, élu évêque de Liège. Mais le lendemain lundi, le pape se trouva si fatigué, qu'il put à peine venir au concile, où il fit faire par le cardinal Jean le rapport de ce qui s'était passé dans son voyage.

Le cardinal, après le récit de ce qui était arrivé, apprit au concile que l'archevêque de Cologne s'était soumis au pape, et lui avait renvoyé le fils de Pierre de Léon qu'il avait pour ôtage.

Humbald, archevêque de Lyon, se leva ensuite avec ses suffragants, et fit sa plainte au concile, au nom de l'évêque de Mâcon, contre Ponce, abbé de Cluny, de ce qu'il faisait plusieurs outrages à son église, lui enlevait ses dîmes et lui refusait les soumissions qui lui sont dues. Plusieurs évêques firent les mêmes plaintes contre les entreprises des moines de Cluny.

Quand on eut fait silence, Ponce, abbé de Cluny, se leva avec un nombreux cortège de moines, et parla avec autant de modestie que de force pour sa défense : « L'église de Cluny, dit-il, depuis sa fondation, n'a été soumise qu'à l'Église romaine. Les papes nous ont accordé des privilèges que ceux qui se plaignent voudraient abolir. Moi et mes frères nous ne travaillons qu'à conserver les biens du monastère, tels que saint Hugues et mes autres prédécesseurs les on

« possédés. Nous ne faisons aucun préjudice à personne ; mais, parce que nous défendons avec courage les biens que les fidèles nous ont donnés pour l'amour de Dieu, on nous appelle usurpateurs. Au reste, je ne dois pas m'en mettre en peine : Cluny est une église qui appartient spécialement au pape : c'est à lui à la défendre. » Le pape fit remettre à une autre fois la décision de cette affaire.

Le lendemain mardi, Jean de Crème fit une belle harangue en faveur du monastère de Cluny, qui fut maintenu dans ses privilèges, malgré les murmures de quelques évêques. Le pape n'assista pas ce jour-là au concile ; mais il y vint le mercredi, et comme il voulait terminer ce jour-là le concile, il fit lire les canons qu'il avait dressés au nombre de cinq. Le premier, qui est contre la simonie, fut reçu avec de grands applaudissements. Mais le second, qui est contre les investitures, excita les murmures de quelques clercs et de plusieurs laïques. Il était conçu en ces termes : *Nous défendons absolument qu'on reçoive d'une main laïque l'investiture d'aucune église ni d'aucun bien ecclésiastique.* Les seigneurs qui étaient présents, crurent que le pape voulait par là leur ôter les droits de patronage ou les fiefs ecclésiastiques, et les dîmes qu'ils possédaient depuis longtemps ; et on disputa là-dessus depuis trois heures après midi jusqu'au soir. Ainsi le pape ne put ce jour-là terminer le concile.

Le lendemain, le pape fit un discours fort éloquent sur les contradictions que le canon, touchant les investitures, avait essuyées dans la session précédente, et tout le monde parut disposé à s'y conformer. Cependant le pape jugea à propos de le modérer, et il se contenta de mettre : *Nous défendons absolument de recevoir d'une main laïque l'investiture des évêchés et des abbayes.*

Les trois autres canons étaient contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et contre ceux qui exigent de l'argent pour l'administration des sacrements et pour la sépulture, et contre les prêtres, les diacres ou les sous-diacres concubinaires. Quand ces canons eurent été lus avec l'applaudissement de tout le concile, on apporta quatre cent vingt-sept cierges qui furent distribués à un pareil nombre d'évêques et d'abbés qui étaient dans le concile. Après quoi, le bienheureux Oldegaire, évêque de Barcelonne, pour disposer les esprits à ce qui allait se faire, prononça un fort beau discours sur la dignité royale et sacerdotale. On l'écouta avec attention, et la sainteté connue du prélat donna une nouvelle force à son éloquence. Quand il eut fini, le pape fulmina la sentence d'excommunication contre l'empereur Henri, contre l'antipape Bourdin et contre quelques autres personnes ;

en même temps, tous les prélats éteignirent leurs cierges, selon la coutume. Après quoi, le pape congédia l'assemblée en lui donnant sa bénédiction.

Il publia, dans le même concile, un décret par lequel il ordonna de nouveau l'observation de ce qu'on nommait la trêve de Dieu, pour empêcher les guerres particulières et toutes les violences, depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte; et, durant le reste de l'année, les fêtes et les jours de jeûne; et chaque semaine, depuis le mercredi au soir qu'on devait sonner les cloches, jusqu'au lundi matin. Il met en interdit les lieux où il sera commis quelque violence pendant ce temps-là, défend d'y célébrer l'office et d'y administrer les sacrements, excepté le baptême aux enfants, et la pénitence et le viatique aux mourants.

Parmi les prélats français qui se distinguèrent dans le concile par leur érudition et leur éloquence, Orderic Vital nomme Gérard d'Angoulême, Atton de Viviers, Geoffroi de Chartres et Guillaume de Châlons-sur-Marne : c'étaient, en effet, les plus savants évêques du royaume et l'ornement de l'Église de France (1).

N° 1372.

CONCILE DE ROUEN.

(ROTOMAGENSE.)

(Le mois de novembre de l'an 1119.) — Geoffroi, archevêque de Rouen, étant de retour du concile de Reims, tint un concile ou plutôt un synode des prêtres de son diocèse, pour leur notifier les canons du concile, et notamment celui qui leur défendait d'avoir des femmes ou des concubines. Plusieurs prêtres de Normandie, malgré tant de canons, s'étaient maintenus dans la possession où ils étaient depuis longtemps de se marier. Quand l'archevêque leur eut déclaré qu'il leur interdisait tout commerce avec leurs femmes sous peine d'anathème, il s'éleva dans l'assemblée un grand murmure, et les prêtres se plainquirent de la pesanteur du joug qu'on leur imposait. L'archevêque, qui était Breton, n'aimait pas les Normands, et il n'en était pas aimé : c'était un prélat brusque, opiniâtre, emporté et grand parleur. Un jeune prêtre, nommé Albert, plus éloquent que les autres, ayant osé lui répliquer, il le fit enlever du synode et traîner en prison. Voyant ensuite que les autres murmuraient de ce traitement fait à un de leurs

(1) Le P. Labbe, *Sacros. concil.*, tom. X, pag. 862.

confrères, il sortit comme un furieux de l'église où se tenait le synode et appela ses domestiques et ses satellites, lesquels étant entrés aussitôt dans l'église, armés de bâtons et d'épées, frappèrent tous les prêtres qu'ils trouvèrent et dissipèrent le synode. Les curés se sauvèrent comme ils purent et allèrent raconter ces violences à leurs paroissiens et à leurs concubines, en leur montrant les blessures qu'ils avaient reçues à leur occasion.

Après cette expédition, l'archevêque alla réconcilier l'église qui avait été polluée par le sang des prêtres qu'il avait fait verser. On se plaignit amèrement au roi Henri de cette violence; mais les autres affaires qui l'occupaient alors, l'empêchèrent d'en faire justice. Ce procédé de l'archevêque, tout irrégulier qu'il était, fut plus efficace que les canons pour intimider les prêtres concubinaires (1).

N° 1375.

CONCILE DE BEAUVAIS.

(BELLOVACENSE.)

(Le 18 octobre de l'an 1120.) — Conon, évêque de Préneste, légat du Saint-Siège sur les trois provinces de Rouen, de Reims et de Sens, tint ce concile qui s'ouvrit le 18 octobre et qui fut clos le 29 du même mois.

Entre autres affaires qui y furent décidées, on y traita de la canonisation de saint Arnoul, évêque de Soissons, mort et enterré à Aldembourg dans le diocèse de Tournai. Les éclatants miracles qui s'opéraient à son tombeau, ayant fait connaître sa sainteté, Lisiard, évêque de Soissons requit qu'on levât ses reliques de terre, pour les exposer à la vénération du peuple. Lambert, qui était évêque de Noyon et de Tournai, n'osa le faire sans l'approbation du légat. C'est pourquoi Lisiard s'intéressant, comme il devait, pour la gloire de son prédécesseur, dont il avait écrit la vie et examiné avec soin les miracles, profita de la convocation de ce concile pour y faire canoniser saint Arnoul par l'autorité du légat et des évêques qui le composaient. Les archevêques de Reims, de Sens et de Tours s'y trouvèrent avec les évêques, Guillaume de Champeaux de Châlons-sur-Marne, Geoffroi de Chartres, Pierre de Beauvais, Gilbert de Paris, l'évêque d'Orléans qui pouvait être Jean II, Engelram d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Téroüanne, Lambert de Noyon et de Tournai, Burcard de Cambrai,

[1] Orderic Vital, *Hist. eccles.*, lib. XII. — Le P. Labbe, *Sacros. Concil.*, tom. X, pag. 881. — Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, liv. XXIII.

Barthélemi de Laon, et Lisiard de Soissons. L'abbé d'Aldembourg y apporta le livre de la vie et des miracles de saint Arnoul. Il le donna à l'évêque de Soissons, qui le présenta aux évêques, en disant : « Mes seigneurs, voilà le livre que j'ai composé de la vie et des miracles de ce saint évêque. Je sais et je rends témoignage à la fin de l'ouvrage qu'il ne contient rien que de véritable. Quant aux miracles, j'en ai ici des témoins véridiques, et j'en ai laissé un plus grand nombre chez moi. Je vous prie d'examiner ce livre, afin que vous puissiez prononcer ce qu'il y a à faire. Mais je puis assurer votre sainteté, que si ce saint évêque était enterré dans mon diocèse, il y a longtemps que je l'aurais levé de terre. » Guillaume de Châlons, ayant pris ce livre, et parcouru les titres des chapitres, dit à Lambert de Tournai : « Seigneur, que demandez-vous davantage ? Indépendamment de ce livre, le témoignage du seigneur évêque de Soissons, celui de ce vénérable abbé, dont la prudence et la sagesse sont connues, ne doivent-ils pas vous suffire ? » Geoffroi de Chartres dit : « Seigneur évêque de Tournai, je vous le dis en vérité, si Dieu avait opéré de tels prodiges à l'égard de quelqu'un de mes prédécesseurs, je ne consulerais ni pape, ni légat, ni archevêque. »

Pendant que les évêques conférèrent là-dessus, quelques habiles docteurs prirent le livre et en lurent quelques chapitres. Ils coururent aussitôt à l'endroit où étaient les évêques, et leur dirent : « Celui qui s'oppose à la canonisation de ce saint évêque, n'est pas de Dieu. » Alors Guillaume de Châlons dit : « Il est en vérité bien honteux que nous délibérions si longtemps dans une affaire si claire. C'est pour quoi, seigneur évêque de Tournai, sans différer davantage, marquez un jour pour lever les reliques du serviteur de Dieu. »

Lambert, évêque de Tournai dit : « Voilà le légat qui confère dans l'église avec l'archevêque de Reims, notre métropolitain, et avec celui de Tours : allons, je vous prie, les trouver, et faisons leur approuver votre jugement. » Les évêques répondirent : « Au nom du Seigneur, qu'il soit fait ainsi. » Quand ils furent arrivés devant le légat, Lambert de Tournai dit à Guillaume de Châlons : « Je vous prie, seigneur, plaidez ma cause. » Guillaume, qui était éloquent, ayant fait sur ce sujet une courte harangue devant les archevêques, le légat Conon et Radulfe, archevêque de Reims, répondirent : « Nous adoptons votre jugement, et nous le confirmons. » Ainsi Lambert marqua le premier jour de mai de l'année suivante pour lever les reliques de saint Arnoul, suivant la coutume de l'Église gallicane, dit Lisiard ; c'est-à-dire, comme il l'expliqua, pour le mettre au nombre des saints. Il

donna aussi un mandement, pour inviter tous les peuples du diocèse de Tournai à cette cérémonie.

On traita dans le concile de Beauvais de plusieurs autres affaires qui ne sont pas venues à notre connaissance, parce que les actes de ce concile sont perdus (1).

N^o 1574.

CONCILE DE NAPLOUSE.

(NAPOLITANUM IN SAMARIA.)

(L'an 1120.) — Le royaume de Jérusalem était affligé depuis quatre ans de plusieurs calamités, entre autres de sauterelles et de famine, ce qui porta le patriarche Guermond et le roi Baudouin à convoquer une assemblée générale des prélats et des seigneurs à Naplouse ou Naples de Palestine, qui est l'ancienne Samarie. Les prélats qui s'y trouvèrent furent Guermond, patriarche de Jérusalem, Ébemar, archevêque de Césarée, Bernard, évêque de Nazareth, Asquitil de Bethléem, dont l'évêché avait été érigé l'an 1110, à la demande du roi Baudouin. Il y avait encore Roger, évêque de Lydda, Gildon, abbé de Josaphat, Pierre, abbé du Thabor, Achard, prieur du Temple, Arnaud, prieur de Sion, Gérard, prieur du Sépulcre et quelques seigneurs. On y exhorta le peuple à la conversion de ses mœurs, pour apaiser la colère de Dieu, et on y fit vingt-cinq canons de discipline qui ne sont pas venus jusqu'à nous (2).

N^o 1575.

ASSEMBLÉE DE QUEDLIMBOURG (3).

(CONVENTUS QUINTILINEBURGENSIS.)

(Le mois d'octobre de l'an 1121.) — Dans cette assemblée on traita de la manière de finir le schisme, et de rétablir l'union entre le sacerdoce et l'empire.

N^o 1576.

CONCILE DE SOISSONS.

(SUSSIONENSE.)

(Le mois de février 1121.) — Conon, évêque de Préneste et légat du Saint-Siège, tint ce concile contre Abailard qui eut ordre de s'y trouver et d'apporter avec lui le livre qu'il avait composé sur la Trinité et qui était intitulé : *Introduction à la théologie*. Quand

[1] Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, tom. X, pag. 882.

[2] *Id. ibid.*, tom. X, pag. 834.

[3] Quelques auteurs disent que cette assemblée se tint à Wirnsbourg.